

## LE MOT DU MAIRE

Chartroussines, Chartroussins,

J'espère que chacun d'entre vous a pu profiter de l'été pour "recharger les batteries" et que les professionnels sont satisfaits de leur saison. Vous trouverez dans les pages qui suivent le bilan des animations organisées par de nombreux bénévoles que je tiens particulièrement à remercier pour la qualité de leur travail.

La construction de l'entreprise Raidlight va bon train et si, comme je l'espère, les délais continuent à être respectés elle ouvrira ses portes au printemps. Les premières retombées se font déjà ressentir. La campagne de recrutement a été lancée et beaucoup de Chartroussins ont saisi l'opportunité. De nombreux articles et reportages se sont fait l'écho de cette implantation et ce n'est sûrement pas fini ! La première station de Trail en France va voir le jour dès 2011.

### SOMMAIRE

#### Principales décisions du Conseil Municipal

en bas de page

<b>Travaux à la Poste</b>	p 2
<b>Rentrée scolaire</b>	p 3
<b>Parc de Loisirs</b>	p 3
<b>Images d'autrefois</b>	p 3
<b>Animation</b>	p 4
<b>Les associations</b>	p 5
Le Forum, l'ADMR, les subventions	
<b>Saison de ski</b>	p 6
Parkings, forfaits	
<b>Info</b>	p 7
Recensement militaire, liste électorale, eau et assainissement, réglementation	
<b>Culture</b>	p 7
<b>Retraite bien méritée</b>	p 8
<b>Parrainage Raidlight</b>	p 8
<b>État civil</b>	p 8

Les travaux de la "nouvelle mairie" dans le bâtiment de la Poste ont également commencé. J'ai conscience des désagréments causés mais ceux-ci ne sont que temporaires et seront vite oubliés lorsque nous serons installés dans des locaux plus fonctionnels pour vous accueillir. Je vous confirme que le bureau de la Poste réintégrera le bâtiment, par contre, je ne sais pas pour combien de temps encore car le risque de fermeture perdure. Nous avons reculé l'échéance, mais nous devons rester vigilants !

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. La cantine et l'accueil périscolaire sont désormais gérés par la municipalité. Je remercie les bénévoles de l'association "les Écureuils" qui avaient en charge cette lourde tâche.

La saison d'hiver se prépare activement. Vous trouverez un article sur les parkings et l'organisation de l'accueil des skieurs. Nous avons besoin de vous, prenez contact pour renforcer l'équipe en place que je remercie vivement.

Le S.I.V.U. des remontées mécaniques continuera d'exister cet hiver. Le travail se poursuit pour sortir, enfin, de cette situation désagréable, usante et stérile.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter une longue et belle retraite à Guy GONTHIER.

Christophe SESTIER, Maire.

Partenaire du

# LES TRAVAUX A LA POSTE

Les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de la Poste en Mairie et bureau de Poste ont commencé début septembre.

Au vue de la configuration existante et du programme, il a été choisi d'organiser le bâtiment afin de proposer l'accueil du public de la Mairie et de conserver la Poste au rez-de-chaussée. L'étage et les combles, accessibles aux personnes à mobilité réduite, seront destinés au travail interne de l'administration et à celui des élus.

Pour permettre d'intégrer toutes les fonctions prévues, deux extensions seront réalisées en partie nord et est.

Lors de cette rénovation l'accent sera mis sur trois points : l'isolation, la production de chaleur, la non nocivité des matériaux employés pour les ouvriers du bâtiment comme pour les futurs utilisateurs.

Le bâtiment actuel présente un bilan thermique très médiocre avec une consommation d'énergie trois fois supérieure à la réglementation en vigueur. L'étude thermique du projet montre que les solutions choisies pour l'isolation permettent de diminuer de plus de 85 % la demande en énergie et d'avoir un bâtiment BBC (Bâtiment

Basse Consommation).

Le coût des travaux s'élève à 658 072.16 € HT subventionnés en partie par l'État et le Conseil Général de l'Isère. L'achèvement est prévu pour le premier semestre 2011.

En attendant la fin des travaux, et en accord avec la direction de la Poste, le bureau de Poste a été provisoirement transféré à côté de l'Office de Tourisme dans l'une des deux pièces de la bibliothèque. Nous remercions l'équipe de la bibliothèque et de l'association «Pic Livre» de leur collaboration ainsi que toutes les associations utilisatrices de la salle des arts de leur compréhension du fait de l'installation d'une partie de la bibliothèque dans cette salle, réduisant d'autant l'espace disponible. Les horaires d'ouverture du bureau de Poste et des levées du courrier restent

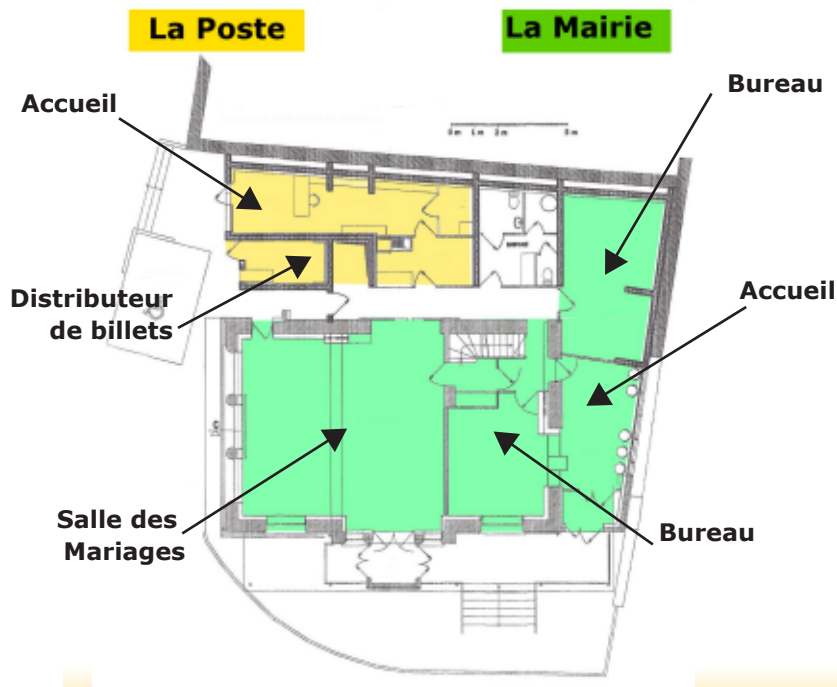
Le distributeur automatique de billets installé sur le Plan de Ville réintégrera la Poste après les travaux.

inchangés.

Le distributeur automatique de billets a été transféré dans un bâtiment temporaire sécurisé sur le Plan de Ville.

Son fonctionnement est du ressort de la direction de la Poste.

Quant à la destination future de l'actuel bâtiment de la Mairie, la proposition faite au Parc naturel régional de Chartreuse pour y



L'aménagement futur du rez-de-chaussée



## CONSEILS MUNICIPAUX : PRINCIPAUX SUJETS ET DÉCISIONS PRISES

Les comptes-rendus complets et développés sont disponibles sur le site internet de la mairie : [www.saintpierredechartreuse.fr](http://www.saintpierredechartreuse.fr)

## RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre. Les six enseignants du groupe scolaire de Saint Hugues ont accueilli plus de 110 enfants.

A partir de cette année, la cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la municipalité.

Le fonctionnement de la cantine ne présente pas de changement notable. Les repas sont préparés sur place. Les deux services sont assurés par des agents communaux au réfectoire de la cantine.

Pour l'accueil périscolaire du soir, pas de changement non plus. Toutefois, nous étudions la possibilité de créer un accueil périscolaire le matin.

Actuellement l'accueil périscolaire prend en charge les enfants les jours d'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30. Après un goûte pris en commun, les enfants ont le choix entre du temps libre ou des activités variées. L'encadrement des enfants est assuré à l'école par une animatrice diplômée et une adjointe d'animation.

**L'école : 04 76 88 63 87**  
**sthugues.parents@orange.fr**

**La cantine : 04 38 02 05 52**  
**L'accueil périscolaire : 06 87 41 89 45**  
**www.saintpierredechartreuse.fr**

## PARC DE LOISIRS

Eh oui, la saison d'été est terminée, les activités du Parc de Loisirs de la Diat sont en vacances !

Les bilans du parc acrobatique forestier et de la piscine sont très mitigés. Pourtant, la saison avait très bien commencé mais la météo capricieuse du mois d'août a



engendré une chute sensible de la fréquentation.

En revanche, la création de l'activité Aquagym a été un franc succès et un moteur permettant à des

personnes qui ne fréquentaient pas habituellement la piscine, d'apprécier l'eau à 27° quelle que soit la température extérieure.

Merci à tout le personnel pour le sérieux apporté au bon fonctionnement de toutes les installations.

## IMAGES D'AUTREFOIS

**Dans le but de constituer une photothèque publique et d'illustrer régulièrement le journal municipal, nous sommes à la recherche de photographies anciennes.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous en confier, nous vous les retournerons après numérisation. Merci.



Le bâtiment de hôtel-restaurant "l'Atre Fleuri"



La grange Brevard  
(ruine en face de l'Atre Fleuri)

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2010 : Désaffectation du « parking du bourg » - Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), en application de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

# ANIMATION

Comme à l'accoutumée la saison estivale a été remplie de manifestations diverses et variées. Les organisateurs comptent bien sûr, sur le soleil pour leur bon déroulement, ce qui n'a pas toujours été le cas cette année, mais dans l'ensemble tous les moments forts de l'été ont attiré un public fidèle et toujours plus nombreux ce qui prouve que les animations proposées sont de qualité.

La journée conviviale de la Fête des Vieux Métiers a marqué le début de la saison avec un intérêt particulier pour les démonstrations de travail à l'ancienne. Si les «Rencontres Brel» sont dans un tout autre registre, elles n'ont pas pour autant été «boudées» par le public, bien au contraire ! Les 7550 personnes qui ont assisté aux concerts organisés pendant six jours ont fait de cette 23<sup>ème</sup> édition un rendez-vous incontournable de la chanson française. Une foule massive était également au rendez-vous le 8 août pour admirer les 55 chevaux de race Comtoise qui ont investi le Plan de Ville à l'occasion du concours départemental de la race organisé par le Syndicat d'élevage du Dauphiné et les Haras régionaux. Le week-end du 15 août, placé cette année sous le signe du froid et de la pluie, a tout de même accueilli une soixantaine d'artisans et producteurs inscrits à la Fête des Métiers de l'Artisanat et des



Produits du Terroir, qui dans l'ensemble ont été satisfaits de la fréquentation du public enchanté par la qualité des animations de rues offertes par l'Office de Tourisme. Le traditionnel feu d'artifice a, quant à lui, bénéficié d'une éclaircie, à la plus grande joie des grands et des petits venus certes moins nombreux que d'habitude, mais qui ont été remerciés par la qualité du spectacle présenté par notre fournisseur habituel.

A noter également que les différents concerts qui ont eu lieu soit à l'Eglise de St Hugues, soit à la Corriere ont tous eu le succès qu'ils méritaient.

En attendant l'été prochain et ses traditions

manifestations, l'automne sera ponctué de moments incontournables. L'association «Pic Livre», dans le cadre de la tournée de MC2, a programmé **un spectacle intitulé "Spectacle 2 ou 3 grammes" le 5 décembre à 20h00 à la salle des fêtes** et le «Sou des écoles» organisera **à la salle des fêtes une Bourse aux Skis et Vêtements le 14 novembre de 10h00 à 18h00** ainsi que **la Fête de Noël le 10 décembre à 18h30 à la salle des fêtes**. L'Office de Tourisme reste à votre disposition pour vous informer d'autres animations dont l'information ne nous serait pas parvenue.



Quelques uns des 240 bénévoles des Rencontres BREL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010** : Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AE 458 et incorporation dans le domaine privé communal - approbation de la division de la parcelle cadastrée AE 458 en trois nouvelles parcelles et cession de deux d'entre elles - dénonciation de la convention avec «Curieux de nature» et les «Écureuils» de mise à disposition d'un emploi partagé - approbation de la convention de partenariat avec E.R.D.F. - approbation de la convention de

# LES ASSOCIATIONS

## LE FORUM

Le forum des associations de Saint Pierre de Chartreuse a eu lieu le samedi 4 septembre 2010 sous un soleil radieux.

Sur la trentaine d'associations en activité sur la commune, dix avaient pris place dans la salle des fêtes pour présenter leurs activités allant des cours de cuisine à la musique en passant par la danse, la gymnastique, la photographie, la lecture ou le théâtre.

Comme d'habitude l'animation était de mise avec les élèves des cours d'accordéon diatonique de l'association «A.M.D.T.C».



Le public avait également répondu présent. Un grand nombre de nouveaux habitants ont pu découvrir les activités proposées et les inscriptions ont été nombreuses pour le plus grand plaisir des organisateurs et des responsables des associations.



Ce forum a été aussi l'occasion de rencontres et de discussions autour d'un apéritif offert par la municipalité.

**Prochain forum : le 3 septembre 2011**

En attendant, nous invitons les responsables des associations à nous communiquer la composition de leur bureau après chaque assemblée générale, ainsi qu'une adresse électronique afin de faciliter la transmission d'éventuelles informations.

délégation par l'A.S.A. à la commune de la maîtrise d'ouvrage de la route forestière du Coleau (1<sup>ère</sup> tranche) - extension et renforcement du réseau d'électricité du hameau «des Guillets» - travaux supplémentaires de la route forestière de la Coche et transfert de crédits budgétaires - signature des marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment de la poste en mairie et en bureau de poste.

## SUBVENTIONS

La part du budget communal 2010 versée aux associations s'élève à 137 182.00 €  
Voici la répartition pour l'année 2010 :

Associations		Montants
TOURISME	Office de Tourisme	70 000.00
	<b>Sous total</b>	<b>70 000.00</b>
EDUCATION	Sou des écoles	3 700.00
	DDEN (Direction Départementale de l'Education Nationale)	30.00
	ASEAI (Asso au Service des Enfants & Adultes en situation d'handicap de l'Isère)	65.00
	Périsco'p / Les Ecureuils	1 000.00
	Centre medico scolaire	50.00
	<b>Sous total</b>	<b>4 845.00</b>
CULTURE	Ephémère (Rencontres Brél)	10 800.00
	Ephémère (Animation de rue)	4 500.00
	Ephémère (Sculpture)	2 800.00
	Les amis de l'Eglise de St Hugues	1 200.00
	Pic Livre	900.00
	AMDTC (Musiques & Danses Traditionnelles de Chartreuse)	550.00
	Les Farendelles	1 000.00
	<b>Sous total</b>	<b>21 750.00</b>
SOCIAL	Crèche "Fées et Lutins"	28 100.00
	CLSH "Curieux de Nature" (Centre de Loisirs Sans Hébergement)	4 500.00
	<b>Sous total</b>	<b>32 600.00</b>
SPORT	Ski Nordique Chartroussin	1 350.00
	Fédération Française de Montagne et d'Escalade	153.00
	Club des sports	3 060.00
	Board'hell MECAGLISS	800.00
	<b>Sous total</b>	<b>5 363.00</b>
DIVERS	Chevaux Comtois	800.00
	Radio couleur Chartreuse	1 524.00
	Jeunes Sapeurs Pompiers des Deux Guiers	300.00
	<b>Sous total</b>	<b>2 624.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>137 182.00</b>

## A.D.M.R.

Rendre visite aux personnes en difficulté, être à leur écoute et connaître leurs besoins, tel est le rôle des bénévoles de l'association. Rejoignez ce mouvement qui depuis 60 ans cherche et met en œuvre des actions pour l'amélioration de la vie quotidienne. A toutes les personnes intéressées, merci de prendre contact avec la Mairie.

# SAISON DE SKI

## COMMISSION "PARKINGS"

Depuis plusieurs années des bénévoles donnent régulièrement de leur temps pour le stationnement des véhicules en périodes d'affluence touristique, notamment les week-ends pendant l'ouverture de la station de ski.

Une commission municipale a été créée pour tenter de faciliter et d'organiser l'accueil, le stationnement, la sécurité en général ainsi que des piétons.

Lors d'une première réunion, une liste des difficultés a été dressée :

- non respect du sens unique depuis «Brun Sport» jusqu'au parking de Baffardière et de l'entrée Nord du village jusque (parfois) la place de la Mairie !

- non respect du stationnement interdit le long de la maison forestière située dans la descente vers le parking de Baffardière

- vitesse excessive dans le village

- circulation des cars et des gros véhicules

- l'entonnoir à la sortie de la passerelle métallique : les piétons se retrouvent sur la route départementale

- passage trop étroit de l'hôtel Beauregard à la télécabine lors de stationnements latéraux

- aménagement du parking et de la voie de circulation

- stationnement des employés des remontées mécaniques, de l'école de ski et des établissements ainsi que les résidents des

Essarts et de la Scia.

- signalisation et aménagement du parking de la Combe de l'Ours

- réduction du parking du Bourg qui dorénavant ne comptera plus qu'une vingtaine de places au lieu de cent environ, sachant que le nouveau parking du Couzon n'a qu'une capacité de vingt places pour les véhicules légers et neuf places pour les camping-cars.



Il est rappelé que les parkings des immeubles «Pré Sud», «Prés de Chartreuse I & II» et des «Granges» étant des propriétés privées, la municipalité ne peut pas inviter les

automobilistes à y stationner.

De nombreuses idées ont été émises, tant par les bénévoles que par des professionnels tels que des chauffeurs de cars. Certaines pourront facilement être mises en place dès cet hiver mais certaines nécessitent une réflexion globale.

D'autres réunions sont prévues prochainement mais un appel est déjà lancé aux bonnes volontés (hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes) pour donner quelques heures de leur temps, notamment les samedis et dimanches matins de 8h à 13h.

Merci d'avance de prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

## FORFAITS SAISON

L'ouverture du domaine skiable est prévue du 18 décembre 2010 au 28 mars 2011.

Vous pouvez dès maintenant profiter des tarifs promotionnels qui sont proposés jusqu'au 31 décembre 2010 pour les forfaits saison.

### PROMO

**Adulte : 200 € au lieu de 250 €**  
**Adolescent : 170 € au lieu de 200 €**  
**Enfant : 137 € au lieu de 168 €**

Pour les adolescents adhérents à l'association «Vincetro» et qui, par ce biais, bénéficiaient

d'un tarif préférentiel jusqu'à ce que l'association soit dissoute, le SIVU et la municipalité cherchent une autre solution.

Quant aux enfants scolarisés sur la commune, l'accès aux pistes de ski est gratuit dans le cadre du temps scolaire. Toutefois, si votre enfant désire skier en dehors de cette période il devra être muni d'un titre de transport. La municipalité propose chaque année un forfait à tarif préférentiel. Les dossiers d'inscription distribués dans les cartables sont à retourner avec une photographie récente de l'enfant au secrétariat de la Mairie avant le 15 novembre 2010.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOÛT 2010 : création d'un service de cantine scolaire et d'accueil périscolaire - fixation des tarifs 2010-2011 de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire - approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire - virement de crédit pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire et augmentation de crédit pour la tranche 2 des travaux d'assainissement des Essarts/le Battour/la Coche - fiscalité

## INFO

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles nés en octobre, novembre ou décembre 1994 doivent se présenter en Mairie.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Se présenter en mairie muni(e) de votre carte nationale d'identité, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile afin de vous faire recenser.

### LISTE ÉLECTORALE

**Seules les demandes déposées avant le 31 décembre 2010 donneront lieu à une inscription permettant de voter l'année prochaine.**

Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.

Conditions à remplir pour être inscrit sur les listes électorales : être de nationalité française, avoir son domicile dans la commune ou y résider depuis 6 mois au moins, être majeur (avoir 18 ans au 28/02/11), ne pas être frappé d'une incapacité électorale prévue par la Loi.

**Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office.**

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- une pièce d'identité (de préférence la carte nationale d'identité ou le livret de famille)
- un justificatif de domicile (quittance d'électricité, de téléphone ou de loyer, etc.).

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes.

### EAU & ASSAINISSEMENT

Le contrat d'affermage qui lie la commune avec la SAUR pour la gestion de l'eau et de l'assainissement expirera le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Soucieux de l'intérêt des habitants et de la commune, le Conseil Municipal a décidé en mai 2010 de consulter des bureaux d'études pour une simulation économique d'une éventuelle gestion future des ouvrages et des services d'eau potable et d'assainissement en régie directe.

Le résultat de cette consultation permettra de comparer les avantages et inconvénients entre l'affermage et la gestion directe.

directe locale : reconduction en 2011 des modalités d'établissement des bases d'imposition 2010 - approbation des travaux forestiers 2011 et demandes de subventions - approbation de la convention : Communauté de Communes Chartreuse Guiers/commune pour la collecte des dépôts sauvages - approbation de la convention : Conseil général/commune pour assistance technique dans le domaine de l'eau.

## RÉGLEMENTATION

Tout propriétaire est tenu de couper ou tailler les haies et les arbres pouvant occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins ainsi que sur les voies communales.

Sont considérés comme troubles anormaux : les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol et chemin d'accès, les feuilles qui provoquent des nuisances, la perte continue d'ensoleillement, les gênes pour le déneigement.

L'élagage des arbres envahissant une ligne électrique ou téléphonique située sur la voirie communale est également à la charge du propriétaire des arbres.

## CULTURE



Nadaud Guilloton, le sculpteur en résidence à St Pierre fin juin, pour y réaliser une sculpture monumentale que chacun peut voir de jour comme de nuit à la Coche,

remercie encore tous les habitants de ce hameau pour leur accueil très convivial et chaleureux.

Pour l'avoir rencontré cet été dans son "jardin Despières" je peux vous dire qu'il garde un excellent souvenir de son séjour en Chartreuse et serait prêt à revenir !

Mais place à un autre artiste pour un nouveau projet. En 2011 selon les mêmes modalités que cette année, l'action «un

artiste, une œuvre, un

hameau» permettra sans

doute la réalisation d'une

fontaine (avec une

alimentation indépendante du

réseau public). Si les habitants

d'un hameau sont intéressés

par un tel projet, ils peuvent le

faire savoir en laissant un

message sur le site

[www.anschartreuse.fr](http://www.anschartreuse.fr) (cliquer sur «contact»).

Maurice Gonnard.



# UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Guy GONTHIER est arrivé du massif des Bauges en 1961 (non pas avec une hache sur l'épaule mais avec un H dans l'orthographe de son nom contrairement au nom de famille GONTIER originaire de Chartreuse), pour travailler comme «aide familial» auprès de son frère Michel alors fermier de la Corrière.

En 1979, il est embauché par la municipalité pour succéder à Pierre MOLLARD, employé aux services techniques et comme Garde Champêtre.

Durant toute sa carrière, qu'il soit affecté au transport scolaire, au déneigement ou bien à la régie du marché, Guy GONTHIER a toujours fait preuve de volontarisme. Retraité des services techniques depuis 2005, il a continué à assumer sa fonction de garde champêtre, tâche ô combien ingrate et parfois difficile !

Depuis le 31 août 2010, Guy GONTHIER a rendu «son étoile de shérif» comme il aime le dire en plaisantant ! Saint Pierre de Chartreuse n'a donc plus de garde

champêtre et les élus ont décidé de ne pas le remplacer. En effet, depuis la modernisation des filières de la fonction publique territoriale, le recrutement d'un garde champêtre ne peut plus s'effectuer en direct, mais uniquement par concours ou mutation.

Homme au grand cœur et toujours prêt à rendre service

Guy a maintenant tout le temps nécessaire pour s'adonner

à ses loisirs préférés comme la pétanque ou le théâtre.

Le Conseil Municipal remercie sincèrement Guy d'avoir accepté le maintien de son poste pendant ces cinq dernières années et lui souhaite une retraite bien méritée !



## PARRAINAGE



recevoir, leur permettre de découvrir la vie à Saint Pierre et assurer leur intégration dans notre village, organiser des rencontres et leur faire découvrir le massif.

Il faudra aussi les orienter, si besoin, pour les activités autres que professionnelles comme la vie associative, les possibilités d'activités sportives ou culturelles.

Nous avons la chance de recevoir sur notre commune l'entreprise Raidlight qui va quitter prochainement son berceau natal de Saint-Genest-Malifaux pour s'installer à Saint Pierre de Chartreuse dès mars 2011 (voir le journal municipal de juin 2010).

Sur les 21 personnes actuellement employées par Raidlight, 16 ont accepté de suivre l'entreprise. Il est évidemment difficile de quitter sa famille, ses amis, ses relations et ses activités. Conscients de ceci, la municipalité et les dirigeants de la société ont décidé de mettre en place un comité de parrainage pour accompagner les nouveaux venus, les rencontrer ou éventuellement les

Le parrainage ne consiste en aucun cas à une obligation d'hébergement.

Nous souhaitons vraiment que chaque famille venant travailler sur le site Raidlight soit heureuse d'avoir fait le choix de notre commune et puisse s'épanouir dans notre village.

Si vous êtes intéressés par le parrainage d'un des employés de l'entreprise Raidlight et de sa famille, faites vous connaître en laissant vos coordonnées à l'accueil de la Mairie. Nous vous contacterons pour vous donner de plus amples renseignements et vous dire comment participer à ce projet d'installation d'une entreprise en Chartreuse.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Capucine DIEDERICHS, fille de Nicolas et de Valérie GAMOND, le 2 juillet 2010

Agathe DURAND, fille de Christophe et de Peggy MALLIER, le 14 juillet 2010

Yoan DELAYE, fils de Damien et de Gaëlle MEDINA, le 29 août 2010

Angèle BARRAL-BARON, fille de Nicolas et de Gaëlle ARGOU, le 2 octobre 2010

### MARIAGE

Olivier MUZET et Jessica BONJOUR, le 10 septembre 2010